

Commune de RIBÉRAC

République Française



Ribérac

Note de présentation brève et synthétique Comptes administratifs 2022 – Budgets 2023

Population légale au 1^{er} janvier 2020 (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023) : 3.989 habitants.

L'article L2313-1 du **Code général des collectivités territoriales** (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des **principes budgétaires et comptables** : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire 2023 est le suivant :

- compte administratif
- budget primitif
- décision(s) modificative(s)

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'exercice précédent.

Le budget primitif retrace, dans le respect des principes budgétaires, l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les décisions modificatives permettent, tout au long de l'exercice budgétaire, d'ajuster les crédits votés, tant en dépenses qu'en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Conformément au DOB 2023 (**débat d'orientation budgétaire**), voté le 07 mars 2023, le budget primitif 2023 a été en tenant compte des éléments particuliers suivants :

1. La tempête du 20 juin 2022

Les conséquences de la tempête de grêle du 20 juin 2022 auront **de fortes répercussions sur le budget 2023 ainsi que sur les budgets 2024 et 2025**.

Les travaux de reconstruction de la quasi-totalité des bâtiments devraient être terminés en 2023 sauf pour l'église Notre Dame et le gymnase. Cependant, le budget sera fortement dépendant des recettes liées à cette opération :

- Indemnité de la SMACL (montant en cours de négociation mais qui ne couvrira pas la totalité des réparations en particulier sur le gymnase et l'église)
- Aide exceptionnelle sollicitée auprès des services de l'État
- Subventions d'équipement sollicitées (État, Département, Région...)

Le reste à charge de la Commune sera couvert par un emprunt. Cependant, compte tenu de la fragilité financière de la Commune, un équilibre financier devra être trouvé afin de ne pas aggraver davantage la situation de la Commune.

2. Le contexte inflationniste

Les hausses des prix des énergies et des matières premières auront une répercussion sur les dépenses de fonctionnement 2023 et notamment sur le chapitre 011 de l'ensemble des budgets, ainsi que sur le coût des travaux d'investissement. Compte tenu du montant de travaux restant à engager pour la reconstruction des bâtiments municipaux, cette hausse des prix pourrait limiter la capacité de la commune à engager d'autres dépenses.

Ainsi **les objectifs que s'était fixés la Commune de Ribérac sont fragilisés** et notamment ceux qui consistent à :

- **Limiter le recours à l'emprunt** en adaptant aux capacités financières de la Commune afin de maîtriser l'annuité de la dette et ne pas détériorer l'autofinancement et donc la capacité de la Commune à investir,

- **Poursuivre la stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement** afin d'assurer l'équilibre futur des budgets et affecter prioritairement le maximum des moyens à l'investissement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget des collectivités locales.

- **Section de fonctionnement ou d'exploitation** : la gestion des affaires courantes, dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux, incluant notamment la consommation des fluides, les achats de fournitures et de matières premières, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts, la maintenance du matériel et des équipements, le versement des salaires des agents de la commune, les subventions aux associations ou encore le remboursement de la part intérêts de l'annuité de la dette.
- **Section d'investissement** : dépenses liées aux projets de la Commune, dépenses d'équipement (travaux, acquisition de matériels...) et remboursement de la part capital de l'annuité de la dette.

SOMMAIRE	
Le budget principal	p 4
- Fonctionnement	p 4
- Investissement	p 6
- Récapitulatif BP 2023	p 8
Les budgets annexes	p 9
Les budgets consolidés	p 11
La dette	p 12
Les ratios	p 14
Les ressources humaines	p 14

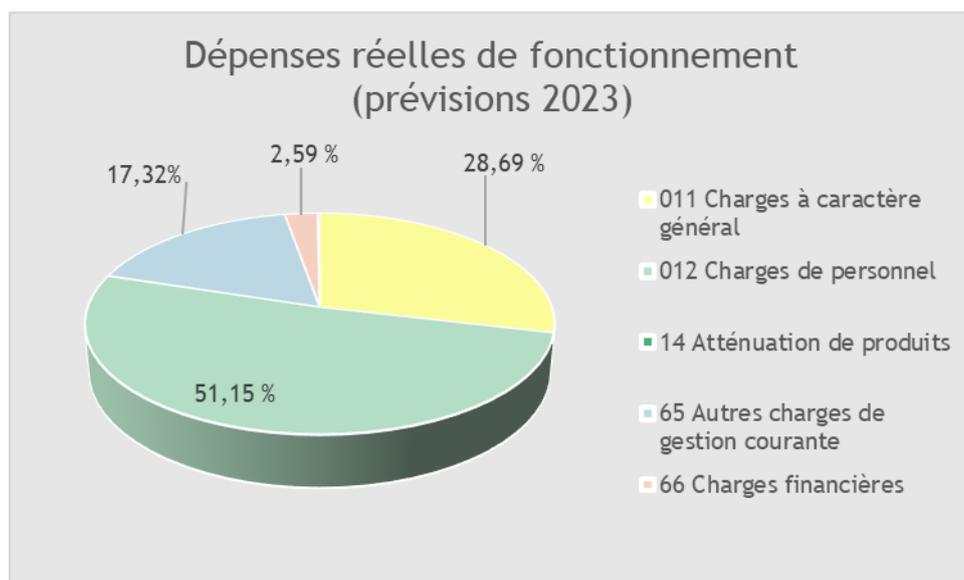
LE BUDGET PRINCIPAL

Les comptes administratifs 2022 (budget principal et budgets annexes) sont **fortement marqués par les conséquences financières de la tempête de grêle** qui a touché la Commune le 20 juin 2022. Ainsi, certaines lignes de dépenses et de recettes enregistrent des variations particulièrement importantes par rapport aux exercices précédents. La comparaison entre exercices doit donc rester prudente ou nécessite des retraitements comptables afin d'être représentatifs de l'évolution réelle des lignes budgétaires.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 pour le budget principal s'élèvent à 5,06 M € soit une augmentation de 3,98 % par rapport au compte administratif 2022. Les principaux postes de dépenses sont :

- les charges de personnel (51,15 % des DRF),
- les charges à caractère général (28,69 % des DRF),
- les autres charges de gestion courante (17,32 % des DRF).

Dépenses réelles de fonctionnement		CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
011	Charges à caractère général	1 179 452 €	1 452 047 €	23,11%	272 595 €
012	Charges de personnel	2 583 554 €	2 589 121 €	0,22%	5 567 €
14	Atténuation de produits	- €	3 800 €	-	3 800 €
65	Autres charges de gestion courante	959 972 €	876 452 €	-8,70%	-83 520 €
66	Charges financières	129 842 €	131 234 €	1,07%	1 392 €
67	Charges exceptionnelles	5 148 €	9 100 €	76,78%	3 952 €
68	Dotations aux provisions	10 000 €	- €	-100,00%	-10 000 €
TOTAL		4 867 967 €	5 061 754 €	3,98%	193 786 €



Les charges à caractère général progressent de 272K€, + 23,11 % par rapport à N-1. Les principales augmentations proviennent notamment du contexte inflationniste : les dépenses de fluides (+ 220K€ pour le gaz et l'électricité), le carburant, les denrées alimentaires, les matériaux... sont lourdement impactés et les budgets de l'ensemble des collectivités locales s'en ressentent en 2023.

Les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, subventions d'équilibre aux budgets annexes) diminuent de 8,70 % par rapport au CA 2022 (-83 K€). Cette baisse concerne notamment la subvention d'équilibre au budget abattoir.

Les charges financières (intérêts de la dette) sont stables par rapport à 2022 et s'établissent à 131K.

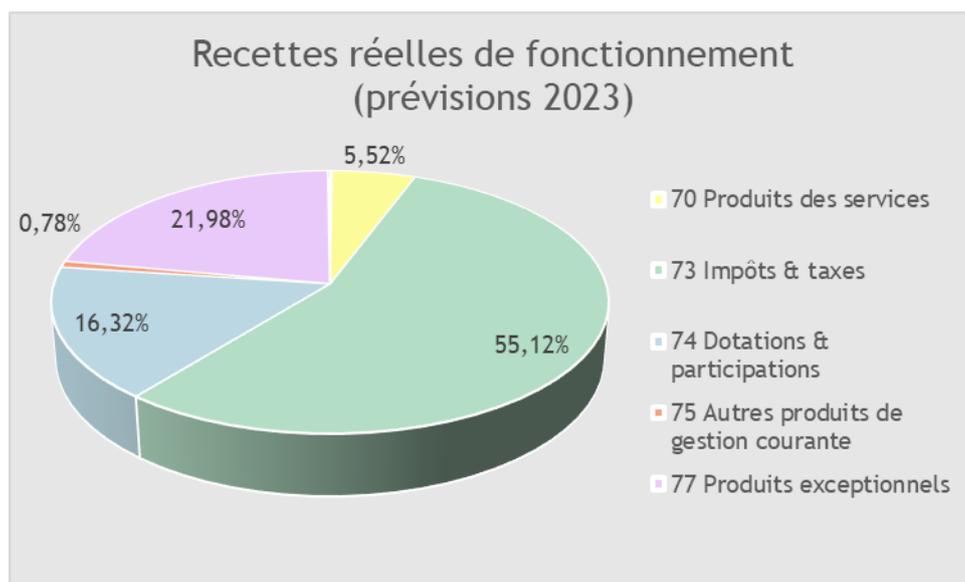
Avec une inscription au budget primitif 2023 de 2,589 M€, **les charges de personnel** constituent le premier poste de dépense du budget et représente en 2023 51,15 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre est stable par rapport à 2022, l'augmentation ayant été contenue à 0,22 % malgré l'augmentation du point d'indice décidée en 2022 par le gouvernement.

Les charges exceptionnelles augmentent de 76,78 % sur l'exercice 2023 mais leur impact est relativement limité sur le budget 2023 (9.100 €). Elles concernent notamment la prise en charge du loyer d'un médecin libéral en année complète.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 pour le budget principal s'élèvent à 6,93 M € soit une diminution de 20,50 % par rapport au compte administratif 2022. Cette baisse est liée aux recettes exceptionnelles perçues et rattachées à l'exercice 2022 (indemnité de l'assurance dans le cadre du sinistre tempête de grêle). Les principaux postes de recettes en 2023 sont :

- la fiscalité (55,12 % des RRF),
- les produits exceptionnels (21,98 % des RRF),
- les dotations / participations (16,32 % des RRF).

Recettes réelles de fonctionnement		CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
013	Atténuation de charges	14 549 €	9 000 €	-38,14%	5 549 €
70	Produits des services	367 802 €	382 736 €	4,06%	14 934 €
73	Impôts & taxes	3 682 202 €	3 820 543 €	3,76%	138 341 €
74	Dotations & participations	1 099 695 €	1 131 143 €	2,86%	31 449 €
75	Autres produits de gestion courante	65 108 €	54 000 €	-17,06%	11 108 €
76	Produits financiers	37 €	50 €	34,73%	13 €
77	Produits exceptionnels	3 454 066 €	1 523 515 €	-55,89%	1 930 551 €
78	Reprises sur provisions	35 000 €	10 000 €	-71,43%	25 000 €
TOTAL		8 718 460 €	6 930 988 €	-20,50%	1 787 472 €



Le montant à percevoir au titre des **impôts et taxes** en 2023 est estimé à 3,82 M €, dont 2,75 M€ de fiscalité directe. Ce poste de recettes représente 55,12 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent de 3,76% par rapport au compte administratif 2022. Ce poste est constitué principalement de la fiscalité locale (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants...). Le produit fiscal augmente par l'effet de revalorisation des bases décidée par la loi de finances 2023, soit + 7,1 % par rapport aux bases fiscales 2022.

Les taux fiscaux sont inchangés pour 2023 et sont les suivants :

Taxe sur le Foncier Bâti :	57,06 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	95,56 %
Taxe d'Habitation (<i>applicable aux résidences secondaires et aux locaux vacants</i>) :	19,05 %

Au titre de la fiscalité indirecte la Commune perçoit la taxe additionnelle aux droits de mutation, une taxe sur les transactions immobilières intervenant sur le territoire. Le montant pour 2023 est estimé à 61 K€.

Le poste de recettes **Dotations et participations** comprend les dotations versées par l'Etat comme la dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité rurale. Le montant des recettes liées aux dotations et participations est estimé à 1,13 M€, en progression de 2,86 % par rapport au compte administratif 2022. Il comprend également des aides de l'État (aide au financement du poste de chargée de mission PVD, aide dans le cadre des cantines à 1 €, aide mensuelle dans le cadre des contrats CAE). A titre exceptionnel en 2023, il comprend également le solde de la dotation dite « filet inflation » mise en place par l'État afin d'aider certaines collectivités à faire face à l'inflation et aux augmentations de dépenses qu'elle engendrent.

Les produits des services et du domaine s'élèvent à 382 K€, soit une augmentation de 4,06 % par rapport au réalisé 2022. Ces recettes proviennent principalement des services aux usagers (restauration scolaire, bibliothèque...).

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 54 K€. Ce poste est constitué des loyers des immeubles.

ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011-012-014-65-Dépenses de gestion courante	4 921 420 €	- €
66-67-68-Autres dépenses réelles	140 334 €	- €
023-Virement de la section d'invest.	2 264 183 €	- €
042-Opérations d'ordre transfert entre sections	140 063 €	50 446 €
013-70-73-74-75-Recettes de gestion courante	- €	5 397 422 €
76-77-78-Autres recettes réelles	- €	1 533 565 €
002-Résultat reporté	- €	484 566 €
TOTAL	7 466 000 €	7 466 000 €

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2023

Les prévisions de **dépenses d'équipement** s'élèvent en 2023 à 5,54 M€ dont :

Dépenses d'équipement	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	TOTAL 2023
0015 Bâtiments communaux	42 060 €	29 025 €	19 036 €	48 062 €
0017 Aménagements urbains	156 532 €	79 093 €	145 987 €	225 079 €
0018 Éclairage public	5 059 €	39 000 €	12 087 €	51 087 €
0023 Bâtiments scolaires	- €	- €	256 €	256 €
0047 Espace culturel de proximité	- €	- €	- €	- €
0054 Équipements sportifs	48 000 €	- €	- €	- €
0055 Quartier historique	1 087 €	- €	567 €	567 €
0059 Réhabilitation du gymnase municipal	1 968 €	480 000 €	- €	480 000 €
0061 Reconstruction suite tempête	725 026 €	2 147 905 €	2 369 045 €	4 516 950 €
0104 Acquisition de matériel	189 373 €	173 338 €	49 954 €	223 292 €
TOTAL	1 169 105 €	2 948 360 €	2 596 933 €	5 545 293 €

En 2023, la principale opération de dépenses d'équipement reste l'opération 0061 « **Reconstruction suite à la tempête du 20 juin 2022** » avec **4,5 M€ de dépenses**. Compte tenu de l'autofinancement inexistant de la Commune, et afin de ne pas recourir à l'emprunt de manière démesurée, il est nécessaire de contraindre au maximum les dépenses des autres opérations en 2023.

Le montant des dépenses réelles d'investissement est de 6,18 M€ :

Dépenses d'équipement 2023	2 948 360 €
Restes à réaliser 2022	2 596 933 €
Total	5 545 293 €
Remboursement de la dette en capital	636 900 €
Autres dépenses	2 550 €
TOTAL DÉP. RÉELLES D'INVESTISSEMENT	6 184 743 €

LES DÉPENSES FINANCIÈRES 2023

Le remboursement annuel du **capital des emprunts** est de 637 K€ pour le budget principal en 2023. Cette dépense est stable par rapport à 2022 (- 10.573 €).

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2023

Le montant total des recettes réelles d'investissement s'élève à 1,76 M€.

Le financement de la section d'investissement est notamment assuré par :

- Les **subventions d'équipement** pour un montant de 258 K€ dont 220 K€ de report 2022 (RAR)
Plusieurs demandes de subventions sont en cours d'instruction. Elles pourront être inscrites au budget par décisions modificatives dans le courant de l'année.
- L'**emprunt d'équilibre** d'un montant de 800 K€.
- Les **ressources propres** pour 192 K€ comprenant le FCTVA, la taxe d'aménagement...
- L'**excédent de fonctionnement** 2022 reversé à l'investissement pour 3,36 M€ ;
- Des **cessions de biens** pour 203 K€

Recettes d'équipement		BP 2023	RAR 2022	TOTAL 2023
13	Subventions d'équipement	37 319 €	220 860 €	258 179 €
16	Emprunts	800 000 €	130 000 €	930 000 €
Recettes financières				
10	Dotations, fonds divers et réserves	192 574 €	- €	192 574 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 360 883 €	- €	3 360 883 €
165	Dépôts et cautionnements	500 €	- €	500 €
024	Cessions	203 617 €	- €	203 617 €
Recettes opérations pour comptes de tiers				
45	Travaux pour compte de tiers	- €	- €	- €
TOTAL		4 594 893 €	350 860 €	4 945 754 €

ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 587 810 €	1 234 010 €
001-Résultat reporté	1 114 811 €	- €
040-Opérations d'ordre entre sections	50 446 €	140 063 €
021-Virement de la section de fonct.	- €	2 264 183 €
Restes à réaliser 2022	2 596 933 €	350 860 €
Affectation des résultats	- €	3 360 883 €
TOTAL	7 350 000 €	7 350 000 €

RÉCAPITULATIF CRÉDITS 2023 – BUDGET PRINCIPAL

PRINCIPAL DÉPENSES		CA 2022	BP 2023
-	Dépenses réelles de fonctionnement	4 867 967 €	5 061 754 €
-	Dépenses d'ordre de fonctionnement	225 640 €	2 404 246 €
-	Dépenses d'équipement	1 169 105 €	2 948 360 €
-	Restes à réaliser	2 596 933 €	2 596 933 €
-	Autres dépenses réelles d'investissement	654 453 €	639 450 €
-	Opérations d'ordre d'investissement	446 €	50 446 €
-	Résultat reporté	643 376 €	1 114 811 €
TOTAL		10 157 920 €	14 816 000 €

PRINCIPAL RECETTES		CA 2022	BP 2023
-	Recettes réelles de fonctionnement	8 718 460 €	6 930 988 €
-	Recettes d'ordre de fonctionnement	446 €	50 446 €
-	Résultat reporté	220 151 €	484 566 €
-	Recettes réelles d'investissement	696 359 €	1 234 010 €
-	Restes à réaliser	350 860 €	350 860 €
-	Opérations d'ordre d'investissement	225 640 €	2 404 246 €
-	Affectation aux comptes 106	430 570 €	3 360 883 €
TOTAL		10 642 486 €	14 816 000 €

LES BUDGETS ANNEXES

RÉGIE CULTURELLE

Le budget 2023 de la régie culturelle est en légère augmentation par rapport au CA 2022 (+ 7,93 %). Le budget de l'exercice 2022 enregistre une **subvention d'équilibre du budget principal de 171.000 €** (stable par rapport à 2021). La subvention d'équilibre prévue au titre de 2023 est de 181.857 €. Après une année de fonctionnement fortement perturbée par les conséquences de la tempête du 20 juin 2022, la régie devrait retrouver un fonctionnement normal en 2023.

RÉGIE CULTURELLE	CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
- Dépenses réelles de fonctionnement	188 093 €	194 410 €	3,36%	6 317 €
- Dépenses d'ordre de fonctionnement	986 €	14 697 €	1390,57%	13 711 €
- Résultat reporté	9 920 €	- €	-100,00%	- 9 920 €
- Dépenses d'équipement	30 108 €	14 048 €	-53,34%	- 16 060 €
- Restes à réaliser	- €	27 546 €	-	27 546 €
- Autres dépenses réelles d'investissement	- €	- €	-	- €
- Opérations d'ordre d'investissement	- €	- €	-	- €
- Résultat reporté	3 171 €	- €	-100,00%	- 3 171 €
TOTAL	232 278 €	250 701 €	7,93%	18 423 €

RÉGIE CULTURELLE	CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
- Recettes réelles de fonctionnement	220 022 €	209 107 €	-4,96%	- 10 915 €
- Recettes d'ordre de fonctionnement	- €	- €	-	- €
- Recettes réelles d'investissement	8 603 €	23 041 €	167,82%	14 438 €
- Opérations d'ordre d'investissement	986 €	14 697 €	1390,57%	13 711 €
- Résultat reporté	- €	3 856 €	-	3 856 €
TOTAL	229 610 €	250 701 €	9,19%	21 091 €

CINÉMA MAX LINDER

Le cinéma Max Linder a repris une activité normale en 2022 suite aux différentes périodes de fermeture dues à la crise sanitaire du Covid-19. Cependant, la tempête du 20 juin 2022 a contraint l'établissement à fermer à nouveau ses portes pour le reste de l'année. Le budget 2023 tient compte de la réouverture en février 2023. Le budget connaît donc une forte augmentation par rapport au CA 2022 (+ 45,18 % de dépenses). En 2023, le montant de la **subvention d'équilibre** inscrite au budget est de **134.000 €**. Le budget 2023 inclut des dépenses d'investissement de réfection du bâtiment suite à la tempête.

CINÉMA	CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
- Dépenses réelles de fonctionnement	161 755 €	211 833 €	30,96%	50 078 €
- Dépenses d'ordre de fonctionnement	3 809 €	81 167 €	2030,88%	77 358 €
- Résultat reporté	688 €	16 867 €	2351,13%	16 179 €
- Dépenses d'équipement	147 757 €	56 187 €	-61,97%	- 91 570 €
- Restes à réaliser	- €	91 304 €	-	91 304 €
- Opérations d'ordre d'investissement	3 304 €	3 304 €	0,00%	- €
TOTAL	317 314 €	460 663 €	45,18%	143 349 €

CINÉMA	CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
- Recettes réelles de fonctionnement	235 225 €	289 696 €	23,16%	54 471 €
- Recettes d'ordre de fonctionnement	3 304 €	3 304 €	0,00%	- €
- Résultat reporté	- €	- €	-	- €
- Recettes réelles d'investissement	36 000 €	86 496 €	140,27%	50 496 €
- Opérations d'ordre d'investissement	3 809 €	81 167 €	2030,88%	77 358 €
- Résultat reporté	3 081 €	- €	-100,00%	- 3 081 €
TOTAL	281 419 €	460 663 €	63,69%	179 244 €

ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement est un budget essentiellement axé sur l'investissement. Le programme de travaux 2021-2030, voté par le conseil municipal, a débuté en 2022 :

- PR Chalard,
- PR piscine,
- Brandillou).

Ce **programme de travaux sera poursuivi en 2023** à hauteur de 263 K€ de travaux nouveaux. En 2023, ce budget n'aura pas recours à l'emprunt pour le financement de l'investissement, grâce aux subventions publiques (Etat et agence de l'eau) ainsi qu'à l'autofinancement du service.

Le budget exploitation est stable.

ASSAINISSEMENT	CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
- Dépenses réelles d'exploitation	91 592 €	99 565 €	8,70%	7 973 €
- Dépenses d'ordre d'exploitation	147 242 €	346 828 €	135,55%	199 586 €
- Dépenses d'équipement	343 816 €	355 746 €	3,47%	11 930 €
- Restes à réaliser	- €	238 576 €	-	238 576 €
- Autres dépenses réelles d'investissement	205 264 €	224 568 €	9,40%	19 304 €
- Opérations d'ordre d'investissement	109 941 €	110 000 €	0,05%	59 €
- Résultat reporté	143 679 €	58 070 €	-59,58%	85 608 €
TOTAL	1 041 534 €	1 433 353 €	37,62%	391 819 €

ASSAINISSEMENT	CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
- Recettes réelles d'exploitation	293 636 €	295 686 €	0,70%	2 050 €
- Recettes d'ordre d'exploitation	109 941 €	110 000 €	0,05%	59 €
- Résultat reporté	172 611 €	40 707 €	-76,42%	131 904 €
- Recettes réelles d'investissement	332 284 €	343 486 €	3,37%	11 201 €
- Restes à réaliser	- €	- €	-	- €
- Opérations d'ordre d'investissement	147 242 €	346 828 €	135,55%	199 586 €
- Affectation aux comptes 106	26 527 €	296 646 €	1018,28%	270 119 €
TOTAL	1 082 241 €	1 433 353 €	32,44%	351 112 €

ABATTOIR

Après deux exercices marqués par des dépenses importantes (provision de 351.000 € en 2021 et protocole de 150.000 € en 2022 suite à la liquidation de la société ribéracoise d'abattage), ayant augmenté la subvention d'équilibre du budget principal, l'exercice 2023 prévoit **une diminution des dépenses**. Un emprunt étant arrivé à terme en 2022, le remboursement de la dette diminue également. La **subvention d'équilibre** prévue en 2023 est d'environ **84.000 €**.

ABATTOIR	CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
- Dépenses réelles d'exploitation	144 533 €	33 436 €	-76,87%	111 097 €
- Dépenses d'ordre d'exploitation	83 089 €	300 448 €	261,60%	217 359 €
- Résultat reporté	13 392 €	- €	-100,00%	13 392 €
- Dépenses d'équipement	39 300 €	265 700 €	576,08%	226 400 €
- Autres dépenses réelles d'investissement	82 377 €	59 682 €	-27,55%	22 695 €
- Opérations d'ordre d'investissement	17 563 €	17 580 €	0,10%	17 €
- Résultat reporté	15 152 €	66 303 €	337,59%	51 151 €
TOTAL	395 406 €	743 149 €	87,95%	347 743 €

ABATTOIR	CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
- Recettes réelles d'exploitation	290 082 €	315 976 €	8,93%	25 895 €
- Recettes d'ordre d'exploitation	17 563 €	17 580 €	0,10%	17 €
- Résultat reporté	- €	328 €	-	328 €
- Recettes réelles d'investissement	5 000 €	108 817 €	2076,34%	103 817 €
- Opérations d'ordre d'investissement	83 089 €	300 448 €	261,60%	217 359 €
- Affectation aux comptes 106	- €	- €	-	- €
TOTAL	395 733 €	743 149 €	87,79%	347 416 €

Note de synthèse CA 2022 – BP 2023

CAMPING

Le camping est géré par une société privée dans le cadre d'une délégation de service public. Le budget retrace les opérations liées à cette DSP. Il est **stable par rapport à 2022**. Il prévoit néanmoins des travaux de voirie subventionnés par l'État.

CAMPING		CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
-	Dépenses réelles d'exploitation	5 073 €	5 463 €	7,68%	390 €
-	Dépenses d'ordre d'exploitation	386 €	8 837 €	2189,38%	8 451 €
-	Résultat reporté	- €	- €	-	- €
-	Dépenses d'équipement	- €	31 620 €	-	31 620 €
-	Autres dépenses réelles d'investissement	- €	- €	-	- €
-	Opérations d'ordre d'investissement	140 €	140 €	0,00%	- €
-	Résultat reporté	- €	- €	-	- €
TOTAL		5 599 €	46 060 €	722,59%	40 461 €

CAMPING		CA 2022	BP 2023	Évol° //2022	Évol° en valeur
-	Recettes réelles d'exploitation	12 986 €	4 870 €	-62,50%	8 116 €
-	Recettes d'ordre d'exploitation	140 €	140 €	0,00%	- €
-	Résultat reporté	1 624 €	9 290 €	472,20%	7 667 €
-	Recettes réelles d'investissement	- €	22 378 €	-	22 378 €
-	Opérations d'ordre d'investissement	386 €	8 837 €	2189,38%	8 451 €
-	Résultat reporté	299 €	545 €	82,27%	246 €
TOTAL		15 435 €	46 060 €	198,42%	30 625 €

BUDGETS CONSOLIDÉS 2023

CONSOLIDÉ - DÉPENSES		BP 2023
-	Dépenses réelles de fonctionnement	5 606 461 €
-	Dépenses d'ordre de fonctionnement	3 156 223 €
-	Résultat reporté	16 867 €
-	Dépenses d'équipement	3 671 661 €
-	Restes à réaliser	2 863 055 €
-	Autres dépenses réelles d'investissement	1 015 004 €
-	Opérations d'ordre d'investissement	178 166 €
-	Résultat reporté	1 242 488 €
TOTAL		17 749 926 €

CONSOLIDÉ - RECETTES		BP 2023
-	Recettes réelles de fonctionnement	8 046 323 €
-	Recettes d'ordre de fonctionnement	181 470 €
-	Résultat reporté	534 891 €
-	Recettes réelles d'investissement	1 818 227 €
-	Restes à réaliser	350 860 €
-	Affectation aux comptes 106	3 657 530 €
-	Opérations d'ordre d'investissement	3 156 223 €
-	Résultat reporté	4 401 €
TOTAL		17 749 926 €

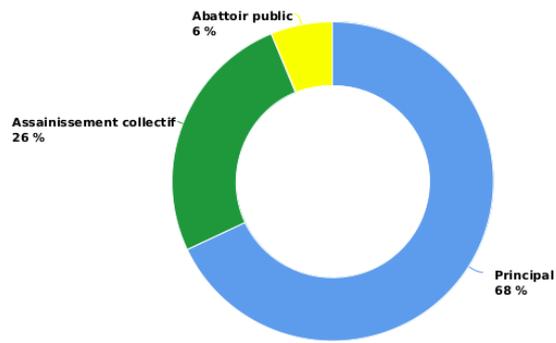
LA DETTE

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 (dette consolidée) est de 7,309 M€ contre 7,370 M€ au 1^{er} janvier 2022.

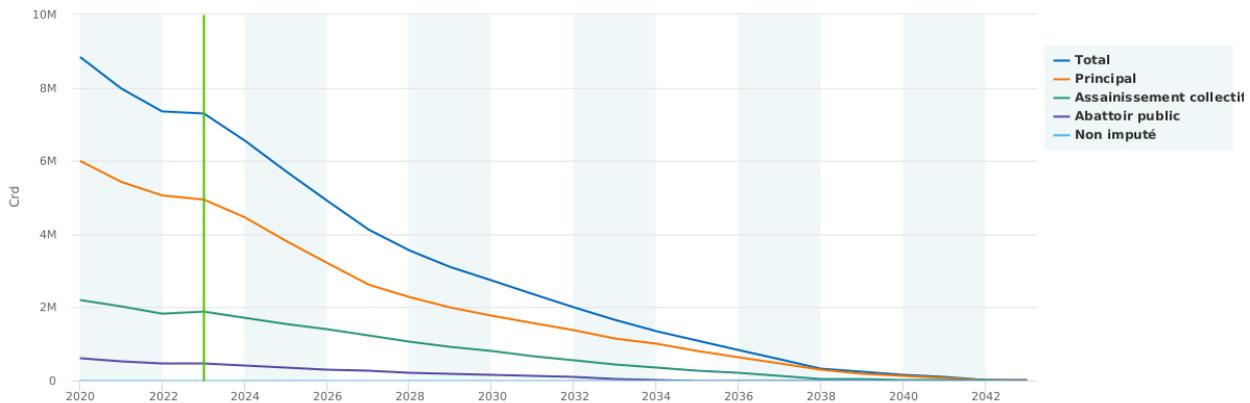
Elle se répartit comme suit entre les budgets :

- Principal : 68 %
- Assainissement : 26 %
- Abattoir : 6 %

Répartition par budget au 31/12/2022



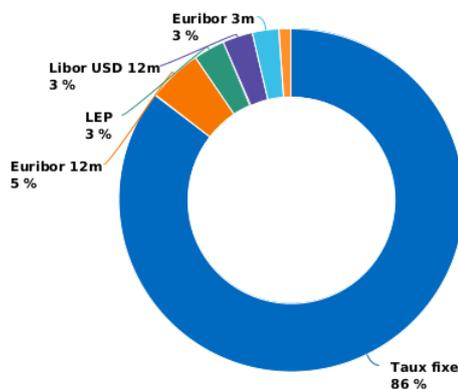
L'encours actuel de la dette s'éteindra en 2042. La durée de vie moyenne des emprunts est de 5,8 ans.



Le montant de l'amortissement consolidé (remboursement de la part capital de la dette en section d'investissement) s'élevait en 2022 à 962 K€. En 2023, il est 858 K€ (hors nouveaux financements). Le montant prévisionnel du remboursement des intérêts était de 203 K€ en 2022 et est prévu à hauteur 195 K€ en 2023.

L'encours de la dette de la Commune est constitué à 86 % d'emprunts à taux fixe et à 14 % de prêts à taux variables.

Répartition par index au 31/12/2022

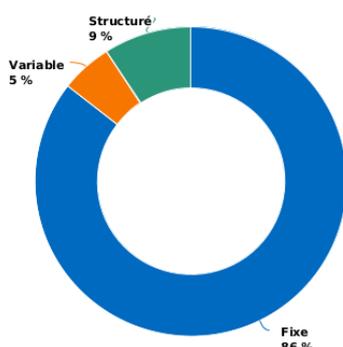


La part fixe de l'encours permet de maintenir le coût de la dette sur un niveau bas sur le long terme.

La part à taux variable assure un niveau de souplesse satisfaisant sur des indices très performants.

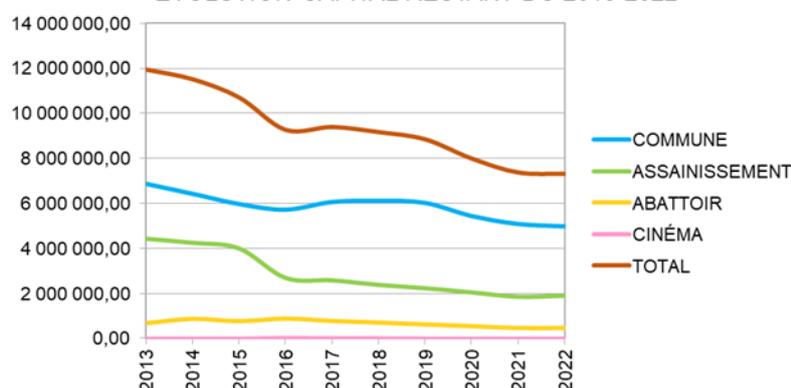
En termes de risques, la dette communale comprend un emprunt à **taux structuré** qui représente environ 9 % de la dette.

Répartition par risque au 31/12/2022



La commune poursuit son désendettement en veillant à emprunter un montant inférieur au montant du capital remboursé dans l'année. Depuis 2020, la Commune s'est désendettée de 1,338 millions d'euros.

EVOLUTION CAPITAL RESTANT DÛ 2013-2022



Exercice	Budget	Montant du désendettement (remboursement du capital)	Montant emprunté	Désendettement
2020	Principal	585 272,58 €	- €	- 585 272,58 €
	Assainissement	187 115,18 €	- €	- 187 115,18 €
	Abattoir	78 692,99 €	- €	- 78 692,99 €
2021	Principal	605 566,26 €	510 000,00 €	- 95 566,26 €
	Assainissement	192 873,05 €	207 000,00 €	14 126,95 €
	Abattoir	80 508,91 €	- €	- 80 508,91 €
2022	Principal	577 142,84 €	410 000,00 €	- 167 142,84 €
	Assainissement	159 622,31 €	- €	- 159 622,31 €
	Abattoir	82 377,37 €	83 777,01 €	1 399,64 €
TOTAL	Principal	1 767 981,68 €	920 000,00 €	- 847 981,68 €
	Assainissement	539 610,54 €	207 000,00 €	- 332 610,54 €
	Abattoir	241 579,27 €	83 777,01 €	- 157 802,26 €
	TOTAL	2 549 171,49 €	1 210 777,01 €	- 1 338 394,48 €

Sans emprunt en 2023, le CRD au 31/12/2023 aurait été de 6,450 millions €.

Compte tenu de la situation financière complexe de la ville et de la nécessité de financer la reconstruction et la réhabilitation des bâtiments, le recours à l'emprunt doit être raisonnable et adapté aux capacités de remboursement de la Commune.

Cependant, **les circonstances exceptionnelles obligent la Commune à contracter un emprunt en 2023. Pour le budget primitif, celui-ci est inscrit à hauteur de 800 K€.**

Tel qu'il est orienté, le budget 2023 devrait conduire à une dette au 31 décembre 2023 de 7,380 M€.

LES RATIOS

Les principaux ratios de la Commune, basés sur les données du compte administratif principal 2022, sont les suivants :

	Ratios financiers	2022	Strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 219,43	911,00
2	Produit des impositions directes / population	654,10	501,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	2 183,98	1 121,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	408,01	304,00
5	En cours de dette / population	1 245,06	774,00
6	DGF / population	191,93	154,00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52,27%	56,50%
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	63,26%	88,60%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18,68%	27,10%
11	En cours de dette / recettes réelles de fonctionnement	57,01%	69,00%

*Ratios nationaux : données 2021, strate 3.500 à 5.000 habitants

LES RESSOURCES HUMAINES

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Après une diminution en 2021, les effectifs des agents municipaux restent stables depuis le 31 décembre 2021.

Catégories	01/01/2021	31/12/2021	01/01/2022	31/12/2022
Titulaires et stagiaires	63	62	62	59
Contractuels	3	1	2	2
Apprentis	2	0	1	1
PEC	4	3	3	4
TOTAL	72	66	68	66

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS

Catégories	31/12/2022	01/01/2023	Prévisionnel 31/12/2023
Titulaires et stagiaires	59	59	57
Contractuels	2	2	2
Apprentis	1	1	1
PEC	4	4	4
TOTAL	66	66	64

Dans le principe d'améliorer les marges de manœuvre en fonctionnement, et compte tenu de l'importance de la masse salariale dans le budget des communes, le non remplacement des agents faisant valoir leurs droits à la retraite a été appliqué en 2022 et le sera également en 2023.

Les remplacements seront assurés en interne.

Au 1^{er} janvier 2023, les ressources humaines de la Commune se catégorisent comme suit :

Agents titulaires et contractuels	Féminin	Masculin	TOTAL
Catégorie A	3	1	4
Catégorie B	1	3	4
Catégorie C	22	31	53
TOTAL	26	35	61